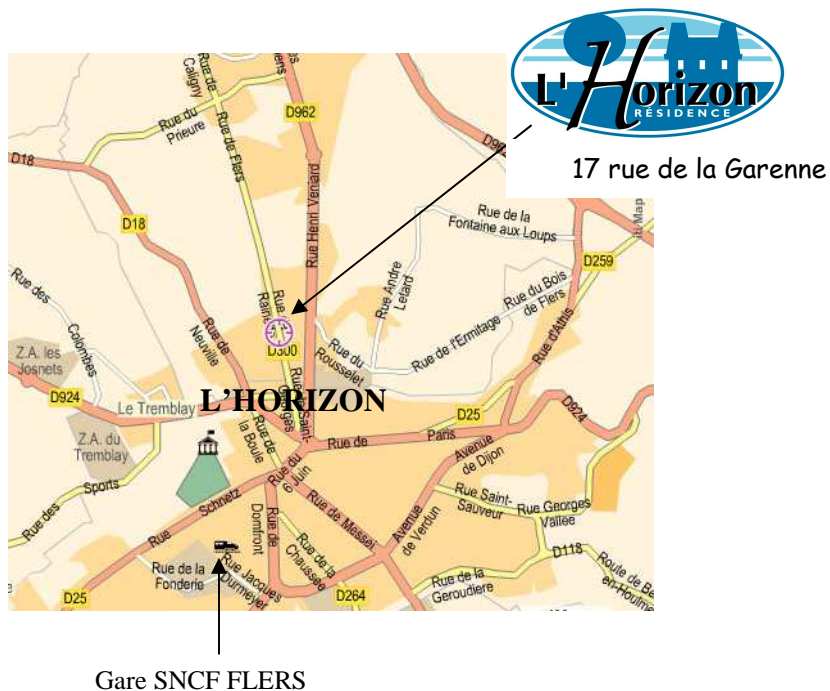


## PLAN d'ACCES à la RESIDENCE



Résidence médicalisée  
dans un environnement de choix

SAS Résidence l'Horizon  
17, rue de la Garenne  
61100 Saint Georges des Groseillers

☎ : 02 33 66 65 44  
Fax : 02 33 66 06 46  
Email : [horizon-flers@orange.fr](mailto:horizon-flers@orange.fr)



La Résidence l'Horizon est composée de 2 SECTEURS :

- Le secteur d'hébergement « l'Aubépine » de 25 lits et places.

Ce secteur est composé de deux unités :

- Une unité de 14 lits et places dont 2 places d'accueil de jour et 3 lits d'hébergement temporaire,
- Une unité de 11 lits pour personnes handicapées vieillissantes

- Le secteur sécurisé « l'Erable » de 29 lits ouvert en avril 1991

## PRESENTATION DE LA RESIDENCE

Située dans un parc verdoyant à proximité du centre-ville de Flers, la **Résidence l'Horizon** vous offre un cadre de vie agréable et serein.

Nos missions :

- A l'**Erable** : accueil de personnes présentant une désorientation temporo-spatiale (maladie d'Alzheimer, démence vasculaire, ou maladies apparentes, ...) → 23 chambres à 1 lit, 3 chambres à 2 lits
- A l'**Aubépine** : Accueil de personnes valides, semi-valides et handicapés vieillissants en hébergement classique. Accueil en journée et de façon temporaire des personnes atteintes de maladies d'Alzheimer ou maladies apparentées.

**La Résidence l'Horizon est une Résidence médicalisée conventionnée « EHPAD »**

## CONSEILS DE SECURITE

- Ne pas fumer dans les chambres
- Ne pas laisser d'objet de valeur dans votre chambre
- Ne pas installer d'appareil électrique sans autorisation
- N'utilisez pas de couverture chauffante

## CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE AGEE DEPENDANTE

- Article I CHOIX DE VIE**  
Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.
- Article II DOMICILE ET ENVIRONNEMENT**  
Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.
- Article III UNE VIE SOCIALE MALGRE LES HANDICAPS**  
Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.
- Article IV PERSONNE ET ROLE DES PROCHES**  
Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.
- Article V PATRIMOINE ET REVENUS**  
Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.
- Article VI VALORISATION DE L'ACTIVITE**  
Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.
- Article VII LIBERTE DE CONSCIENCE ET PRATIQUE RELIGIEUSE**  
Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.
- Article VIII PRESERVER L'AUTONOMIE ET PREVENIR**  
La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.
- Article IX DROIT AUX SOINS**  
Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme tout autre, accès aux soins qui lui sont utiles.
- Article X QUALIFICATION DES INTERVENANTS**  
Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.
- Article XI RESPECT DE LA FIN DE VIE**  
Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.
- Article XII LA RECHERCHE : UNE PRIORITE ET UN DEVOIR**  
La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.
- Article XIII EXERCICE DES DROITS ET PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE**  
Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.
- Article XIV L'INFORMATION, MEILLEUR MOYEN DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION**  
L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

## ACCUEIL

Nous sommes tous très heureux de vous accueillir dans votre nouveau lieu de vie.

### **Vous êtes ici chez vous**

Toute l'équipe met à votre service son expérience, sa convivialité et sa disponibilité avec pour seul souci votre bien être.

Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour rendre votre séjour le plus agréable possible.

#### **Documents à remettre à votre arrivée :**

- copie du livret de famille
- attestation carte vitale
- carte de mutuelle
- attestation assurance responsabilité civile
- dossier médical avec dernière ordonnance

Il vous sera remis le jour même :

- Contrat de séjour
- Règlement de fonctionnement

#### **Vous pouvez bénéficier de :**

- l'A.P.A (Allocation Personnalisée à l'Autonomie)

#### **Et en fonction de vos ressources :**

- l'allocation logement et l'allocation personnalisée au logement

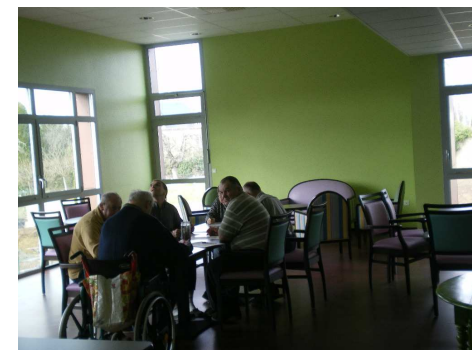
#### **Horaires d'ouverture du secrétariat :**

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00

## ACTIVITES ET LOISIRS

### **Activités de groupe :**

- cours de gymnastique douce et ludique...
- sorties accompagnées
- atelier arts plastiques
- atelier mémoire
- atelier cuisine
- groupes de paroles
- jeux de société, cartes



## Notre PHILOSOPHIE

A dimension humaine, nos lieux de vie s'adressent à des personnes âgées ayant besoin d'assistance, de soins, de sécurité mais aussi de valorisation et d'intégration au tissu social.

KERDONIS met en place dans chacune de ses résidences, un projet de vie, d'animation et de soins.

Les résidences KERDONIS s'engagent à :

Améliorer votre qualité de vie au quotidien en toute sécurité par :

- La mobilisation de moyens humains, matériel et architecturaux pour que chacun reste unique dans nos établissements
- L'échange avec vous et votre famille autour de l'évolution de vos besoins médicaux ou sociaux : le Conseil de la Vie Sociale, les réunions de familles régulières, les enquêtes de satisfaction, la Boîte à Idée,
- L'implication permanente de nos équipes pour maintenir à chaque instant un projet hôtelier autour et pour vous, un projet de soins individualisé et animer les espaces et les temps de convivialité.

S'adapter continuellement à l'évolution de notre profession et aux attentes des résidents et de leurs familles par:

- La formation et la réunion périodiques, l'exercice des bonnes pratiques professionnelles et l'engagement de la responsabilité de nos collaborateurs
- La transmission à chaque résident ou futur résident des informations précises et transparentes sur nos services
- Le contrôle régulier du respect de nos engagements.

La Résidence l'Horizon est un établissement du **Groupe KERDONIS** spécialisé dans la gestion de structures médico-sociales.

*Possédant un véritable savoir-faire dans le secteur, le Groupe réalise des « lieux de vie » qui privilégient le confort, la dimension humaine, le respect et la qualité...*

**... pour vivre son grand âge autrement.**

## Votre logement à « L'Erable »

L'architecture spécifique et moderne permet aux résidents de se déplacer librement, tout en facilitant la surveillance pour notre personnel.

Des grandes baies permettent une ouverture sur l'extérieur et l'apport de lumière naturelle. La disposition des chambres autour de l'espace de vie, permet une convivialité, afin d'éviter un isolement.

### Les lieux communs :

- Salle à manger
- 3 petits Salons
- Véranda



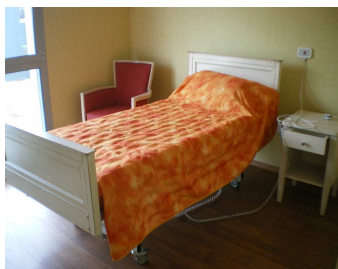
### Votre chambre :

- Style moderne
- Cabinet de toilette avec douche, lavabo, wc.

## Votre logement à « L'Aubépine »

### Les lieux communs :

- Salle à manger
- Salon
- Salle d'activité



### Votre chambre :

- Chambre nouvelle et individuelle d'une superficie de 20 à 22 m<sup>2</sup> avec salle de bain individuelle

Ce nouveau bâtiment comporte 2 étages, avec ascenseur.

La télévision est disponible dans les lieux communs, ou dans votre chambre si vous le désirez..  
Chaque chambre dispose d'une prise de téléphone (possibilité d'internet)

Nous vous proposons une chambre meublée, cependant si vous préférez, vous pouvez remplacer quelques éléments de mobilier par vos propres meubles et objets personnels.

## SERVICES PROPOSES

### Vos repas sont confiés à un sous-traitant

Nos plats sont spécialement adaptés à la diététique de la personne âgée et aux régimes alimentaires de chacun.

### Horaires des repas:

- petit déjeuner : de 8h à 9h
- déjeuner : de 12h30 à 13h30
- collation : proposée vers 15h
- dîner :
  - à l'Aubépine : de 18h30 à 19h30
  - à l'Erable : de 18h 19h30



### Linge :

Si vous le souhaitez, la Résidence peut assurer l'entretien de votre linge (blanchissage en sous-traitance). A votre arrivée, veillez à ce que votre linge soit marqué à votre nom.

Nous vous demandons d'éviter les textiles délicats (Damart, pure laine...) et de choisir des vêtements faciles à entretenir.



### Culte :

La Résidence dispose d'un oratoire. Nous avons la possibilité d'accueillir un prêtre de la paroisse. De plus, des bénévoles viennent célébrer la communion.



### Coiffeur :

Une coiffeuse est disponible selon la demande.



## ACTIVITES ET LOISIRS

### Activités individuelles :

- lecture
- jardinage
- promenade accompagnée



*Les familles et amis sont toujours les bienvenus,  
aussi les heures de visites sont libres  
(recommandées de 10h à 17h).*

Pour ces activités une ergothérapeute, une psychologue, et un professeur de gymnastique vous proposent leurs services.

Vous serez libre de participer ou non à ces activités, afin de vous distraire.

De plus, tout au long de l'année des repas et goûters à thèmes sont organisés par des intervenants extérieurs : musique, chant, conte, spectacle... auxquels vos proches peuvent participer.

## SOINS

A votre arrivée, vous serez accueilli par un membre de notre équipe, qui vous accompagnera jusqu'à votre chambre et vous familiarisera avec votre nouveau cadre de vie.

Vous remettrez votre dossier médical, ordonnances, et médicaments à l'infirmière référente, qui effectuera un recueil de vos habitudes de vie.

Une équipe de professionnels, infirmières, aides soignantes, AMP, psychologue, ergothérapeute, agents de services, et médecin coordonnateur assurent un suivi quotidien de votre santé 24h/24 et 7j/7. De plus, un kinésithérapeute (selon votre choix), intervient sur prescription médicale, et un pédicure peut assurer des soins sur demande.

La Résidence l'Horizon est médicalisée et reconnue comme Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Vous avez le libre choix de votre Médecin Traitant

